

	<h2>Saisine sur les centralités</h2>	<p>Date : 5 juillet 2018</p>
		<p>Rédacteur : Mariano PASUT</p>
<h3>Réunion N° 3</h3>		
<h3>Participants</h3>		
<p><b>Présents</b></p>	<p>Jean Verger, Sophie Aparici, Françoise Giquel, Michel Le Lann, Pierre Schlosser, Gérard Darris, Didier Bouteiller, Yannick Guegan, Solenn Bréhaut, Mariano Pasut</p>	
<h3>Éléments de contexte, déroulement, contenu et décisions</h3>		
<p><b>Éléments de contexte et déroulement</b></p> <p>La réunion faisait suite aux précédentes auditions de diverses personnes et avait pour objet de définir la réponse qui devait être apportée à Lorient Agglomération. Les personnes entendues furent : David Cabedoce et Loïc Bardin pour la CCI, David Rolland pour la CMA, Gilles Poupard et Arnaud Le Montagner pour Audélor. Par ailleurs David Lestoux, expert, a tenu une conférence à laquelle certains ont pu assister et a pu être questionné. Enfin, Jean Michel Bonhomme, maire de Rianteq, a été interviewé le lendemain de notre rencontre du 5 juillet.</p> <p>Au delà de la réponse à la Collectivité, se posait très directement la question de l'action à mener et de son séquençage. Or depuis le début du travail sur la question des centralités, deux orientations ont été évoquées: l'une, restrictive, voulant que la saisine soit refusée en l'état et nécessitant une meilleure mutualisation avec la Collectivité du rôle du CDPL, l'autre qu'il y soit répondu de manière souple mais aussi bien plus large que ce que la commande semble vouloir demander. En effet, tous les membres du groupe s'accordent pour constater que les choix politiques ont d'ores été faits avec l'adoption du SCOT (de manière très précise et technique parfois) et que la saisine semble trop générale, cependant avec une exigence d'experts. Néanmoins, il ressort des rencontres avec les élus communautaires, que ceux-ci souhaiteraient que le CDPL soit tout autant un relai d'information et de diffusion des mesures prises par le SCOT, qu'un observatoire des réactions et de l'opinion de la société civile au regard des orientations politiques choisies. Il est évident que cela interpelle dans vrai débat de fond sur le rôle du CDPL et son engagement.</p>		
<p><b>Éléments de contenu</b></p> <p>Le débat s'instaure entre les membres du groupe présents.</p> <p>Gérard Daris formule une première proposition. Il est favorable à une réponse positive, mais il suggère d'aborder la question de manière facilitante par l'aspect méthodologique. Il conviendrait de travailler avec des typologies de ménages, de les classer par communes en s'appuyant sur la connaissance des élus, et de comparer les réponses émanant des diverses typologies par centralités.</p> <p>Pierre Schlosser estime quant à lui qu'il n'est pas possible de répondre en l'état à cette saisine. Il estime que celle-ci se positionne dans le champ de l'élaboration d'éléments de la connaissance et des concepts. Le document est plus à destination d'experts et professionnels de la question, ce que le CDPL n'est pas. Une réponse dans un tel positionnement n'apporterait rien de plus qui ne soit pas déjà connu et accessible. Par ailleurs, la sollicitation de la population apparaît délicate tant la question soumise à la réflexion s'ancre dans une approche conceptuelle, sans projet concret et bien identifié. En outre, le récolement d'opinions est un domaine technique avec des connaissances et outils qui dépassent les moyens et savoir-faire du CDPL. Pour lui, la seule position tenable serait celle d'un engagement dans une co-construction d'un projet de revitalisation de centralité. Mais cela est éloigné de la saisine.</p> <p>Michel Le Lann suggère de ne pas attendre une meilleure définition de la saisine et souhaite qu'il soit fait autrement. Ne pas être tenu de répondre par oui ou non, mais se positionner dans notre conception des centralités. Proposer ce que nous sommes capables de définir et d'engager comme expérience et travail. Il est utile de sortir du cadre imposé.</p> <p>Françoise Gicquel abonde dans ce sens.</p> <p>Yannick Guegan et Didier Bouteiller avancent la même idée : il n'est pas nécessaire de fournir une réponse</p>		

autre que la transcription des opinions citoyennes recueillies, ce qui est un des rôles premiers du CDPL.

Gérard complète sa proposition. Il abonde en remarquant qu'il y a aussi une question de contenu dans l'objet de travail qui nous est soumis. Celui-ci peut être abordé par la question des limitations foncières. Dans le Pays de Lorient il y a un fort antagonisme entre les villes de centralités (une trentaine) et la ville linéaire le long de la voie express. Ainsi le problème centralité émerge avec acuité à propos de la manière dont les « gens » se comportent et utilisent le territoire tel qu'impacté par cette configuration. Il sous-tend la question de la mobilité et donc des usages et contre-usages autour de la construction territoriale.

Pierre souligne que le choix fait entre centralités de bourg et centralités de l'axe est passé sous silence. La question pourrait être de savoir quelles sont les causes connues, lesquelles peuvent être inversées et par quels leviers pour changer la tendance ; les exemples d'autres villes seraient intéressants à cet égard.

Au final, la discussion fait émerger un accord majoritaire pour s'engager dans un travail d'investigation des opinions civiles, par typologies éventuellement, dans diverses centralités prégnantes ou typiques qui seraient mises en évidence. Ce travail nécessitera la mise au point d'une méthode de questionnement particulière et le choix de cibles significatives, notamment autour du thème des usages et contre-usages.

Jean Verger propose que les réunions soient mises à profit pour porter la présence du CDPL dans plusieurs lieux du territoire de compétence. Cette expérimentation pourrait pour lui se fixer pour terme la fin de l'année 2019, avec un point intermédiaire à l'adresse des élus.

Pour terminer, il est convenu que Gérard Daris examinera la possibilité de s'adjoindre ponctuellement le concours d'un universitaire pour la mise en place de la méthodologie d'investigation ; Guy Baudelle est suggéré.

Enfin sur la question de la réponse formelle à l'Agglomération, celle-ci sera courte et ouverte.

**Prochaine réunion du groupe centralité : le mercredi 19 septembre 2018 à 18h30.**